

# AIDE-MÉMOIRE ADMINISTRATIF

## Construction, rénovation et d'entretien en milieux hors-hospitaliers

Ce document ce veut un aide-mémoire pour les responsables des milieux d'hébergement privés tels que les CHSLD privés, les résidences pour les personnes âgées (RPA) et les RI (résidence intermédiaire). À tout moment, les responsables de ressource peuvent communiquer avec l'équipe PCI hors-hospitaliers du CISSSMO en acheminant un courriel à l'adresse suivante : [pci.horshospitaliers.ciSSSMO16@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:pci.horshospitaliers.ciSSSMO16@SSSS.gouv.qc.ca). Du support ponctuel ainsi qu'une visite du milieu pourra être prévue au besoin.

### 1. Objectif :

Les travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les milieux de vie hors hospitaliers comportent des risques d'infection, notamment pour les usagers, le personnel et les visiteurs. Ces risques sont principalement liés aux particules de poussières en suspension dans l'air, libérées lors de travaux. Ces poussières peuvent contenir des spores fongiques et des bactéries pouvant provoquer des infections nosocomiales ou maladies (ex. : l'aspergillose et la légionellose pouvant causer, dans certains cas plus rares, le décès de la personne infectée). Il est recommandé de mettre en place des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) afin d'assurer la sécurité des usagers, du personnel et des visiteurs.

### 2. Mesures préventives

Avant le début et pendant toute la durée des travaux jusqu'à la fin, des mesures de prévention et contrôle des infections doivent être appliquées selon l'envergure des travaux.

Avant de débiter un projet de construction, de rénovation ou d'entretien, le responsable doit valider;

- ✓ L'envergure des travaux en fonction du type de travaux pour planifier les mesures préventives nécessaires;
- ✓ Définir la date du début, la durée ainsi que l'horaire des travaux;
- ✓ Évaluer le groupe d'occupants qui pourraient être à risque et prévoir les mesures de prévention à appliquer, même son déplacement, au besoin;
- ✓ Établir un circuit pour la circulation des travailleurs de la construction, des matériaux, des rebuts, du personnel, des usagers, pour les déplacements des fournitures et l'équipement propres.

Type de travaux	Emplacements	Identification de risques	Mesures préventives
<b>Travaux de petite envergure (A) :</b> Travaux d'inspection et travaux non invasifs  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux nécessitant la pratique d'une seule ouverture, qui peut être contrôlée, dans un mur ou un plafond pour des travaux mineurs ou une inspection visuelle. Cette ouverture est réalisée par le retrait d'un carreau au plafond;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteurs administratifs (ex. bureaux, aires communes qui ne traversent pas une aire de soins)</li> </ul>	Avant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les services qui seront perturbés (eau, électricité, ventilation, etc.) et présenter les mesures pour y pallier.</li> </ul>
		Pendant les travaux	<p><b>Contrôle de la poussière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des méthodes qui réduisent la génération de poussière et sa dispersion dans l'environnement (ex : aspiration à la source avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou des outils équipés d'un système de captation à la source muni d'un filtre HEPA);</li> <li>• Effectuer les travaux pendant des périodes de faible activité;</li> <li>• Garder l'endroit propre en tout temps à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA;</li> <li>• Remettre en place le carré de plafond suspendu déplacé;</li> <li>• S'assurer que l'équipement et les fournitures destinés aux usagers soient protégés de la poussière;</li> <li>• Placer les rebuts dans des sacs doublement scellés.</li> </ul>

Type de travaux	Emplacements	Identification de risques	Mesures préventives
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un panneau d'accès dans un mur ou plafond;</li> <li>Travaux de peinture (sans sablage) et la pose de revêtement mural;</li> <li>Travaux de finition électrique;</li> <li>Travaux de plomberie mineurs qui exigent l'interruption de l'alimentation en eau à une aire de soins limitée (une pièce) pendant moins de 15 minutes;</li> <li>Autres travaux d'entretien qui ne produisent pas de poussière ou ne nécessitent pas de couper des murs ni l'accès aux plafonds.</li> </ul>			<p><b><u>Contamination de l'eau</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Purger pour une période de 10 minutes tous les appareils qui ont été affectés, s'il y a eu une interruption de l'alimentation en eau;</li> <li>Observer s'il y a des changements de coloration de l'eau ou des fuites d'eau, le signaler immédiatement au responsable des travaux si tel est le cas.</li> </ul> <p><b><u>Expédition, manutention et entreposage de matériaux de construction</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger lors de la livraison les matériaux de construction des contaminants, de l'eau et de l'humidité.</li> </ul>
		<b>À la fin des travaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que la zone des travaux a été nettoyée par l'entrepreneur avant que le service de l'entretien ou un entrepreneur en nettoyage procède au nettoyage et désinfection final de la zone de construction.</li> </ul>
<p><b>Travaux de moyenne envergure (B) :</b> Travaux de peu d'envergure et de courte durée (&lt; 2 h) qui génèrent peu de poussière</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique d'une petite ouverture dans un espace fermé si la migration de la poussière peut être contrôlée (ex. : ouvertures dans des murs ou des plafonds pour l'installation/la réparation de petits ouvrages électriques, appareils de ventilation, fils téléphoniques ou câbles pour l'ordinateur);</li> <li>Sablage ou réparation d'une petite surface d'un mur;</li> <li>Travaux de plomberie qui perturbent l'alimentation en eau, ou à une ou plusieurs aires de soins pendant moins de 30 minutes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aires de soins</li> <li>Aires de préparation de repas et salle à manger</li> </ul>	<b>Avant les travaux</b>	<p><b>Mettre en place toutes les mesures pour les travaux de petite envergure (A), de même que les mesures suivantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir l'emplacement des cloisons temporaires;</li> </ul>
		<b>Pendant les travaux</b>	<p><b><u>Contrôle de la poussière</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ériger un écran anti-poussière du plancher jusqu'au plafond constitué de deux épaisseurs de 6 mil de polyéthylène scellé avec du ruban adhésif continu sur tout le périmètre. Des poteaux télescopiques peuvent être nécessaires ou utiliser des méthodes qui réduisent la génération de poussière et sa dispersion dans l'environnement (ex : aspiration à la source avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA ou en vaporisant de l'eau sur les surfaces pendant les travaux de coupe (sans oublier de prendre les mesures de sécurité appropriées à l'électricité);</li> <li>Fermer la porte du cloisonnement avec une fermeture éclair;</li> <li>Placer un tapis collant à l'intérieur et extérieur du cloisonnement, le remplacer lorsqu'il est très souillé;</li> <li>Sceller les portes et les fenêtres non utilisées, les grilles de retour, les diffuseurs et toutes les sources potentielles de fuites d'air menant aux aires adjacentes;</li> <li>S'assurer que l'équipement et les fournitures destinés aux usagers soient protégés de la poussière;</li> <li>Inspecter et entretenir l'écran anti-poussière. Cette tâche est effectuée par l'entrepreneur. La réparation des fentes dans le polyéthylène doit être effectuée dès qu'ils sont constatés;</li> <li>Effectuer les travaux pendant des périodes de faible activité;</li> <li>Placer les débris et déchets dans des contenants fermés ou les couvrir d'une bâche humide, ainsi que de nettoyer les roulettes des chariots de transport avant d'être transportés en dehors de la zone de construction;</li> <li>Éliminer les débris préférablement à la fin de la journée de travail, et respecter le circuit de circulation déterminé avant le début des travaux;</li> </ul>

Références : PRO-10297\_Mesure PCI et mesure de sécurité lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les installations du CISSMO\_2022-03

Direction émettrice : Direction générale	Entrée en vigueur : 2024-02-27
AMA-DG-10001	Révision :

Type de travaux	Emplacements	Identification de risques	Mesures préventives
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder l'endroit propre en tout temps à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA;</li> <li>• Filtrer au moyen de filtres HEPA, l'air évacué des zones de construction;</li> <li>• Évacuer l'air directement vers l'extérieur, loin des prises d'air et des fenêtres ouvrantes. Si l'évacuation se fait vers l'intérieur de l'établissement, l'emplacement et le positionnement des prises d'échappement devraient tenir compte de la direction et de la vitesse de l'air en circulation;</li> <li>• Vérifier périodiquement l'état des filtres des appareils de traitement de l'air de construction (ATAC) et les remplacer s'ils sont mouillés, endommagés, obstrués ou si leur rendement est inférieur aux spécifications du fabricant;</li> <li>• S'assurer que les appareils (ATAC) fonctionnent jusqu'à que la construction soit terminée et le chantier soit nettoyé.</li> </ul> <p><b><u>Contamination de l'eau</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place toutes les mesures pour les travaux de petit envergure (A).</li> </ul> <p><b><u>Expédition, manutention et entreposage de matériaux de construction</u></b>  <b>Mettre en place toutes les mesures pour les travaux de petit envergure (A), de même que les mesures suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sceller correctement tous les orifices des conduits et des appareils mécaniques pour empêcher la poussière d'y entrer avant l'expédition.</li> <li>• S'assurer que les ouvertures à découvert des conduits installés demeurent scellées jusqu'à la fin des travaux de construction ou jusqu'au moment du raccordement final où de l'air filtré circule sans interruption;</li> <li>• Protéger les appareils mécaniques jusqu'à ce qu'ils soient installés et fonctionnent sans interruption;</li> <li>• Nettoyer le chantier et le faire approuver par le responsable du projet avant de démarrer les systèmes de ventilation.</li> </ul>
		À la fin des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer au complet la zone de chantier incluant les écrans anti-poussière, cette tâche doit être fait par l'entrepreneur;</li> <li>• Maintenir les écrans anti-poussières en place jusqu'à ce que la zone de chantier ait été nettoyée à fond et désinfectée;</li> <li>• Enlever l'écran anti-poussière de manière à éviter la dispersion de la poussière (enrouler le polyéthylène côté construction à l'intérieur pour retenir la poussière);</li> <li>• Procéder au nettoyage et désinfection final de la zone de construction par le service d'entretien ou par un entrepreneur en nettoyage;</li> <li>• Maintenir les appareils de traitement de l'air pour la construction (ATAC) en fonction jusqu'au retrait de l'écran anti-poussière.</li> </ul>

Références : PRO-10297_Mesure PCI et mesure de sécurité lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les installations du CISSSMO_2022-03			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2024-02-27
AMA-DG-10001		Révision :	

Type de travaux	Emplacements	Identification de risques	Mesures préventives
<b>Travaux de grande envergure (C):</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux qui produisent une quantité modérée à élevée de poussière. Nécessitent une perturbation modérée des services ou nécessitent la démolition ou le retrait de tout élément de construction fixe (ex. : évier) ou un assemblage (ex. : comptoir, armoire);</li> <li>Travaux qui ne peuvent pas être terminés pendant un seul quart de travail ou travaux qui produisent une quantité élevée de poussière;</li> <li>Travaux qui provoquent d'importantes perturbation des services, et travaux de démolition.</li> <li>Travaux qui nécessitent le sablage des murs avant de les peindre ou de poser un revêtement mural;</li> <li>Retrait des revêtements de plancher, des carreaux de plafond et de la menuiserie d'agencement;</li> <li>Construction de nouveaux murs;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aires de soins</li> <li>Chambres d'utilisateur</li> </ul>	<b>Avant les travaux</b>	<b>Mettre en place toutes les mesures de prévention pour les travaux de moyenne envergure (B)</b>
		<b>Pendant les travaux</b>	<p><b><u>Contrôle de la poussière</u></b>  <b>Mettre en place toutes les mesures de prévention pour les travaux de moyenne envergure (B), de même que les mesures suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les écrans rigides sont faits de poteaux d'ossature en métal (le rail inférieur doit être scellé au plancher et le supérieur au plafond) et recouverts de placoplâtre peint ou un autre matériel rigide qui peut être facilement nettoyé à l'aide de produits de nettoyage utilisé par le service d'entretien.</li> <li>S'assurer que la porte d'accès au chantier ait un ferme-porte et une poignée qui se verrouille;</li> <li>S'assurer que l'entrée de la zone de construction est située à l'extérieur des aires occupées de l'établissement ou se faire une antichambre (SAS) de même matériaux qu'un écran rigide. Elle doit être de dimension suffisamment grande pour permettre d'entrer et de sortir les matériaux, les outils et les chariots à déchets, et ce, sans avoir besoin de maintenir les deux portes ouvertes en même temps. Il doit y avoir une porte à chaque extrémité, et les portes doivent être équipées d'un ferme-porte;</li> <li>S'assurer que les éléments de l'antichambre forment un écran étanche à l'air, du plancher jusqu'au plafond et sous la dalle. L'antichambre doit être scellée jusqu'au plafond, soit au moyen d'un matériau écran installé au faux plafond, en faisant en sorte que le mur soit en contact direct avec la face inférieure de la dalle du plafond.</li> <li>S'assurer d'avoir des tapis collants placés à l'intérieur et l'extérieur;</li> <li>S'assurer que les travailleurs sur les chantiers de construction de grande envergure revêtissent un couvre-tout de type TYVEK s'ils doivent circuler dans les aires adjacentes au chantier.</li> </ul>

Références : PRO-10297_Mesure PCI et mesure de sécurité lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les installations du CISSSMO_2022-03			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2024-02-27
AMA-DG-10001		Révision :	

Type de travaux	Emplacements	Identification de risques	Mesures préventives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux mineurs dans les conduits;</li> <li>• Travaux d'électricité au-dessus des plafonds;</li> <li>• Travaux importants de câblage;</li> <li>• Travaux de plomberie qui perturbent l'alimentation en eau à une ou plusieurs aires de soins pendant plus de 30 minutes;</li> <li>• Excavation du sol;</li> <li>• Travaux qui nécessitent des quarts consécutifs de travail;</li> <li>• Travaux qui nécessitent une importante démolition ou le retrait d'un système de câblage complet.</li> </ul>		<p><b>À la fin des travaux</b></p>	<p><b>Mettre en place toutes les mesures de prévention pour les travaux de moyenne envergure (B).</b></p>

Références : PRO-10297_Mesure PCI et mesure de sécurité lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les installations du CISSMO_2022-03			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2024-02-27
AMA-DG-10001			Révision :

<b>Dégât, fuite ou infiltration d'eau</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsqu'aucune contamination ni croissance de moisissure n'a été détectée et que seuls des dommages causés par l'humidité se sont produits, des mesures immédiates doivent être prises pour empêcher d'autres problèmes.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer d'évaluer, assécher, retirer ou remplacer, au besoin, les matériaux à base de cellulose et poreux ou à base de fibre;</li> <li>Remplacer les matériaux restés mouillés plus de 48 heures, en raison de la rapidité avec laquelle les moisissures peuvent se développer sur les matériaux à base de cellulose ou de fibre;</li> <li>Assécher les matériaux installés en permanence à l'aide de matières absorbantes, de séchoirs mécaniques ou de ventilateurs en s'assurant que les moyens utilisés ne présentent pas de risque d'infection en raison de l'air et de la poussière en provenance du site;</li> <li>S'assurer de prendre en compte le type des travaux et leur envergure avant de les débiter.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'on n'a pas tenu compte de la fuite pendant plus de 48 heures.</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les travaux sont faits par un entrepreneur ou du personnel qualifié formé aux protocoles de réduction en restauration après sinistre;</li> <li>S'assurer que les matériaux contaminés sont enlevés de manière à limiter la production de poussière, le dégagement et le mouvement de la moisissure et des bactéries. Les matériaux enlevés doivent être enveloppés et scellés dans du polythène 6 mil d'épaisseur et attachés avec du ruban adhésif ou déposés dans un contenant hermétiquement étanche;</li> <li>Nettoyer à fond les matériaux installés en permanence à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA, les brosser en utilisant un détergent et les essuyer avec un chiffon humide. Nettoyer soigneusement avec un détergent doux;</li> <li>S'assurer de prendre en compte le type des travaux et leur envergure avant de les débiter.</li> </ul>

Références : PRO-10297_Mesure PCI et mesure de sécurité lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les installations du CISSMO_2022-03			
Direction émettrice :	Direction générale	Entrée en vigueur :	2024-02-27
AMA-DG-10001		Révision :	